

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 59-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	15/11/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quinze novembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc,

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, JOLIBERT Marie-Christine à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Subvention aux associations

Sur avis de la Commission des Finances, Madame le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le montant des subventions à allouer au titre de l'exercice 2018 aux associations nommées ci-dessous dont les dossiers sont à jour :

Associations	Subvention 2017	Demande 2018	Proposition	Membres du Conseil ne prenant pas part au vote
Association Culturelle	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Nicole QUILLIEN
Comité des fêtes du Rumat	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
Judo Club	1 100,00	1 100,00	1 100,00	
	4 100,00	4 100,00	4 100,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'attribution des subventions au Comité des fêtes et au Judo Club, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus. La subvention à l'Association Culturelle n'a pu être votée faute de quorum, Mme le Maire ne prenant pas part au vote ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
 et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Nicole QUILLIEN



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
 Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com